

## Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 02/12/2020 Inspecteur: Kurt De Smedt Mentor: Installateur: Nadcrismar scrl

Étiquette d'identification: Installateur: Gelijkvormigheidscontrole van een nieuwe huishoudelijke installatie volgens AREI boek 1 hoofdstuk 6.4. en 4.2.4.3. EK1.06

Klantreferentie:

N° TVA:BE 552 861 693

Marque et type d'appareil de mesure:  
Metrel EUROTTEST 61557

N° série:: 18120244

## Adresse de l'installation

Rue Av. Poincaré  
Numéro 71  
Boîte 3 étage  
Code postal 1070  
Commune ANDERLECHT  
Pays Belgique

## Propriétaire

Nom Poincare71  
Rue Av. Poincaré  
Numéro 71  
Boîte 3 étage  
Code postal 1070  
Commune ANDERLECHT  
Pays Belgique

Nom de contact Nadcrismar scrl  
Téléphone 0485/800682  
Numéro Gsm (SMS)

## Installateur

Nom Nadcrismar scrl  
N° TVA BE 552 861 693  
Numéro de téléphone 0485/800682  
E-mail costeld@hotmail.com

Type : appartement

EAN : 540

N° compteur : Non installée

Type de contrôle: Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les RGIE livre 1 chapitre 6.4. et 4.2.4.3.

Distributeur: SIBELGA Tension: 3~230V Liaison comp / tableau: 10 mm<sup>2</sup> Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 2 Nombres circuits: 13 Ri GEN: 17,09 MΩ

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 16,61 Ω

## INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

I $\Delta$ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I $\Delta$ t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	13	-	-
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	4	-	-

## DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm <sup>2</sup> )
1	C	25		4	6
9	C	20		2	2,5
3	C	16		2	2,5

Contrôle visuel (général)  BON  PB Contact direct  BON  PB Contact indirect  BON  PB

Raccordement  BON  PB Schéma correct  BON  PB schéma en annexe par Aceg asbl

Liaisons équipotentielles  BON  PB  pas d'application  en attente

Continuité  BON  PB Éclairage / machines  BON  PB  PA

## REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

O12 Le système électrique n'est pas sous tension. Le bon fonctionnement des différentiels n'a pas pu être testé.

O17 Les équipotentielles principales sont en attente de raccordement.

O2 Aucune infraction .

O27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

O36 Le début de l'installation date d'avant le 01/06/2020

O4 L'inspection ne comprend que la surface habitable de la propriété .

O5 L'éclairage n'est pas définitivement installé.

Les prise de terre ne sont pas utilise



**CONCLUSION**

- L'installation électrique est conforme au RGIE Livre 1. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 2/12/2045
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme RGIE Livre 1. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme RGIE Livre 1. La visite de contrôle prévue par l'article 8.4.2. de RGIE livre 1, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 6

**PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION**

L'inspecteur Kurt De Smedt


**Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.**

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

**Qualité**

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0839.866.481

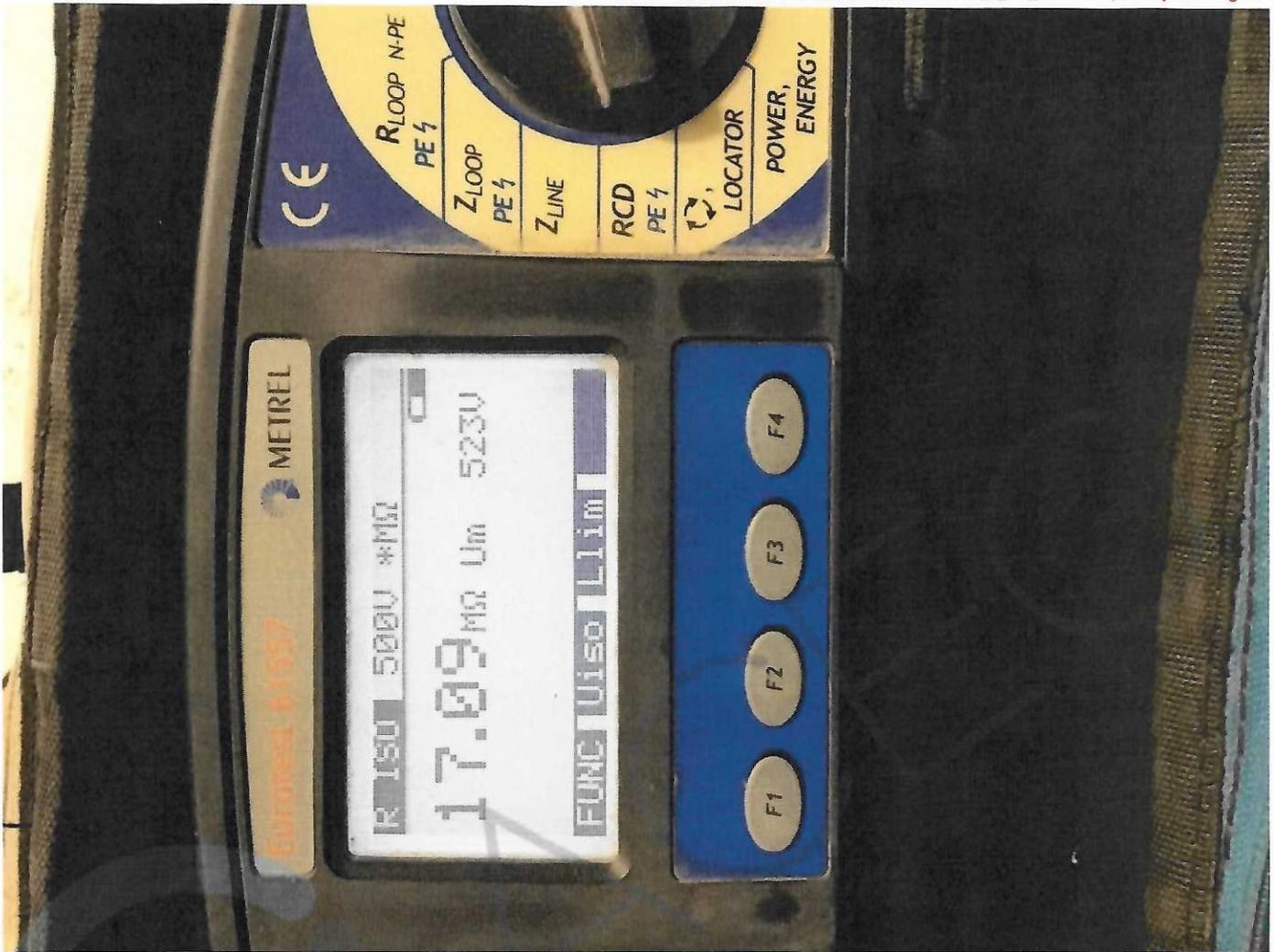
**Feuille de route pour une installation qui est conforme:**

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 2/12/2045	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.



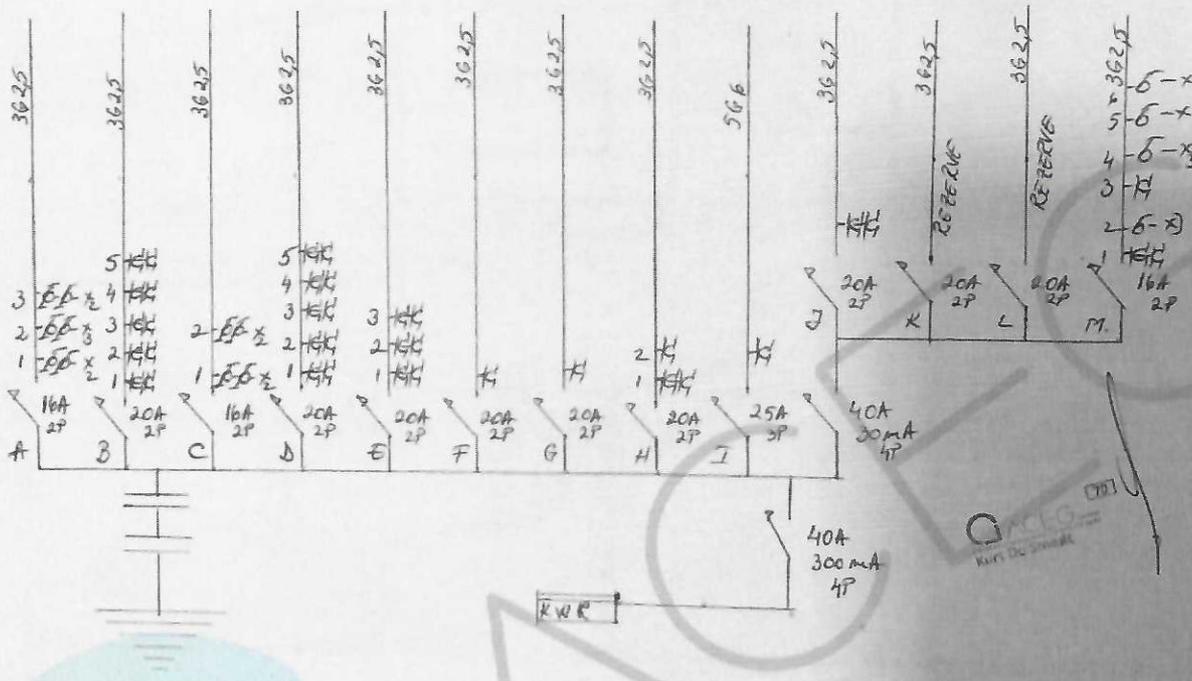






AVENUE POINCARÉ 72  
SAINT GILES  
AP 3 ET 3

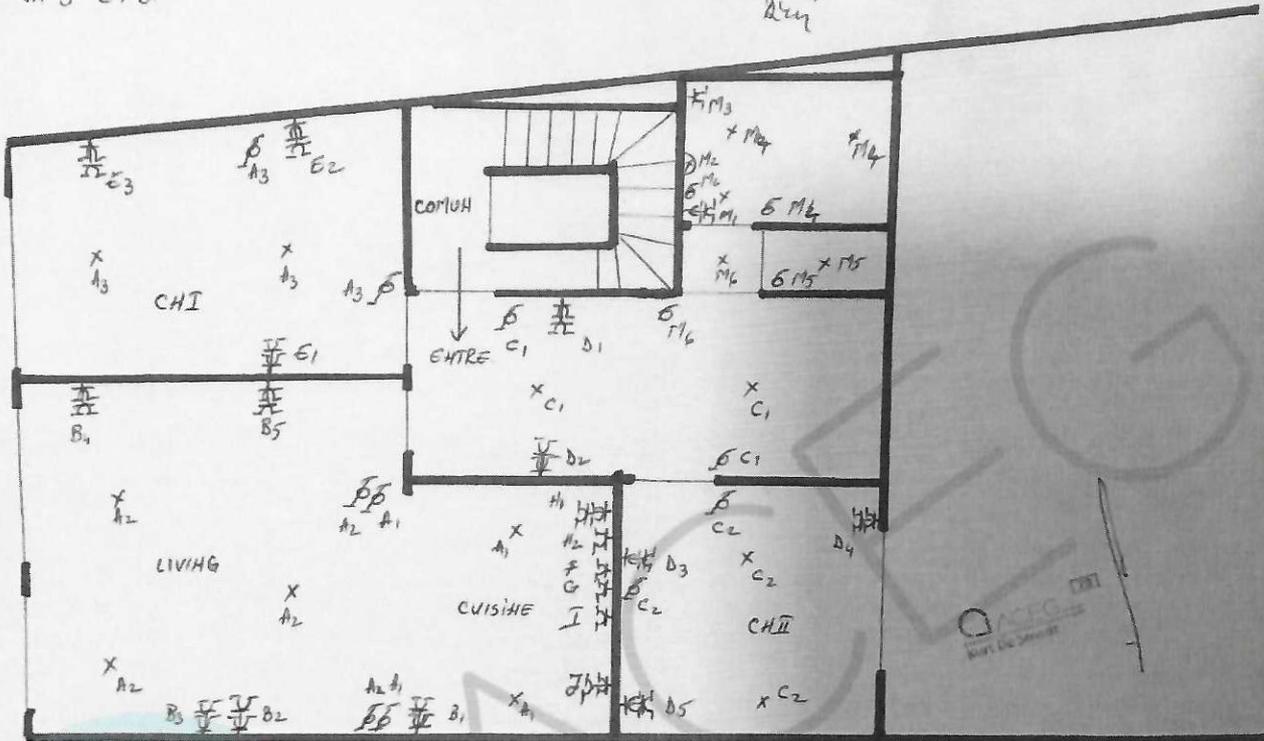
HADCRISTIAN SRL  
AV DES SEPT DOHMERS 101  
1190 BRUXELLES 2<sup>ème</sup>

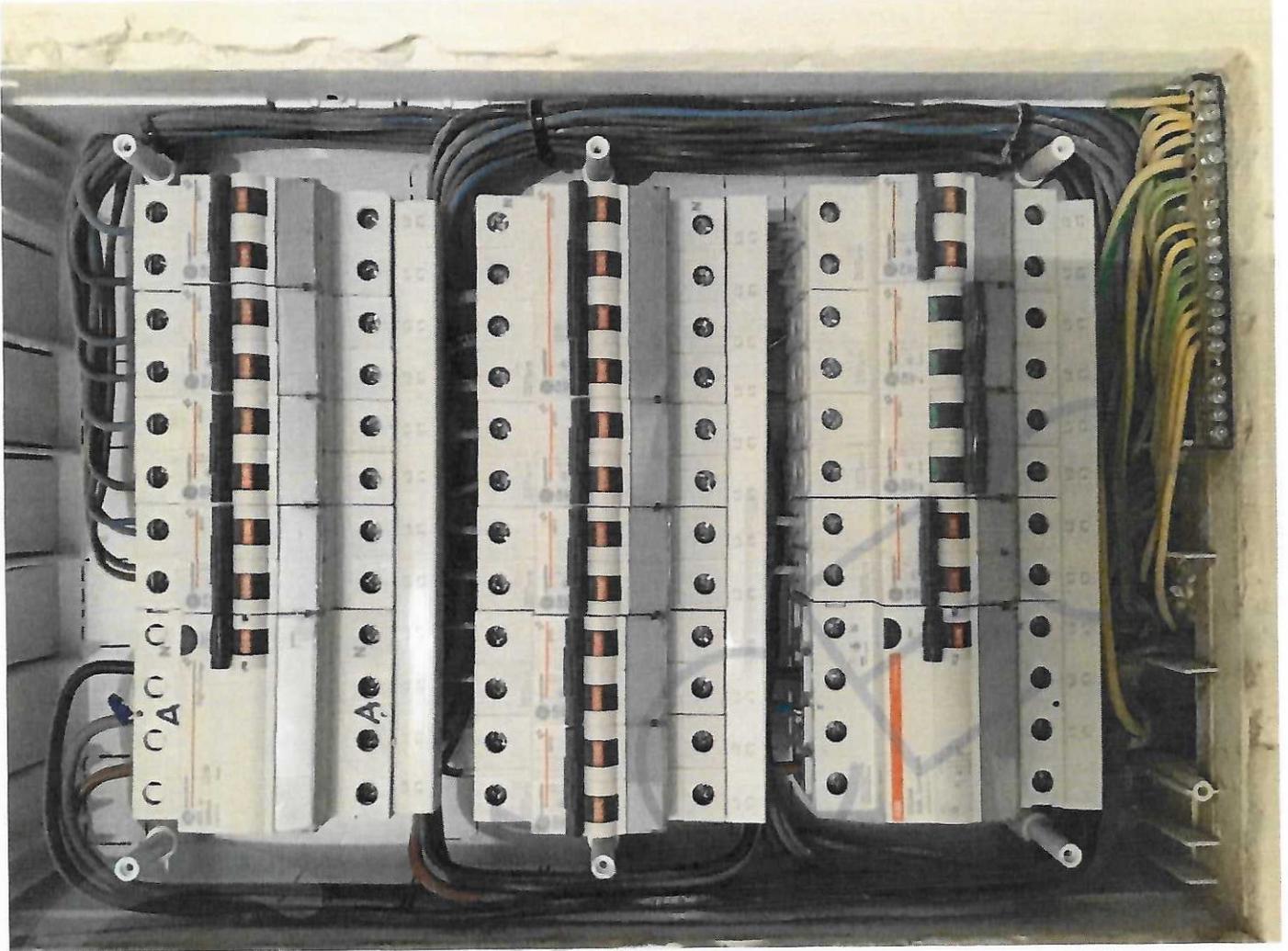


AVUE POINCARE 72  
SAINT GILES  
AP 3 ET 3

HADCRISTAR SRL  
AV DES SEPT BONNIERS 101  
1100 BRUXELLES

Rég





AVENUE POINCARÉ 72  
SAINT GILES

AP. 3 ET 3

MADCRISTAR SRL  
AV DES SEPT DONNERS 101  
1190 BRUXELLES  
Bulg

**+3**

